l'enseignant de Créteil

Supplément au N°75 de l'Enseignant de Seine Saint Denis de juillet/août 2008

Rentrée 2008-2009

Suppression d'emplois : 10 000 en 2007 ? 20 000 en 2008 ? Jusqu'où iront-ils ?

Se syndiquer plus pour se défendre plus!

Isolé(e),
T'es dérouté(e)

Rassemblé(e),
T'es motivé(e)

Faites la différence Adhérez au SE-UNSA
S'OPPOSER et proposer !
Syndicat des Enseignants-Unsa - 209, bd Saint-Germain 75007 Paris

⇒ Heures supplémentaires: contre suppressions d'emplois ? Refusons-les !

SE UNSA
Section Académique de Créteil
69, rue du Faubourg St. Martin
75010. PARIS

Tel : 01 42 38 69 16
Fax : 01 53 72 85 36
ac-creteil@se-unsa.org
http://sections.se-unsa.org/creteil

EDITO *Se syndiquer pour se protéger mieux !*

Au moment où j'écris ces lignes, nous restons en ce mois de juillet mobilisés notamment pour le suivi des affectations de nos collègues TZR qui une fois de plus attendent de savoir où ils vont se retrouver à la rentrée.

Et nous nous préparons à une rentrée qui, à cause des suppressions massives de postes sera difficile et donnera lieu à notre mobilisation.

D'où l'importance de rappeler à chacun l'importance d'un syndicalisme fort, indépendant et démocratique comme l'est celui du SE-UNSA et l'échéance de décembre 2008 des élections professionnelles où le renforcement de notre syndicalisme différent, capable de s'opposer mais aussi de proposer, sera une priorité.

Alors voici un rappel de quelques unes de nos interventions dans l'académie de Créteil lors de nos audiences auprès de Monsieur le Recteur, de son Directeur de Cabinet, lors des séances du Comité Technique Paritaire Académique (où nous siégeons au titre de l'UNSA-Education) et lors des Commissions Administratives Paritaires Académiques:

La Section Académique de Créteil du SE-UNSA intervient au Rectorat.

Sur la rentrée 2008 :
Le Rectorat nous dit les motifs budgétaires qui motivent les suppressions de postes et tout le bien qu'il pense du recours aux heures supplémentaires.
Nous lui répondons en lui rappelant notre hostilité aux suppressions de postes et notre position en matière d'heures supplémentaires : nous lui faisons état de la campagne commune des sections académiques SE-UNSA et SGEN-Cfdt pour appeler les collègues à refuser toute heure supplémentaire au delà de l'heure obligatoire. Nous rappelons notre attachement à l'exercice stable de notre métier dans le cadre de postes budgétaires, du respect des équipes pédagogiques et nous insistonq sur le fait que les enseignants rien qu'avec leur service de 18 heures de cours s'impliquent énormément dans leur travail au point que la plupart d'entre nous ne disposons déjà pas de beaucoup de temps libre et que prendre plus de classes risque de se faire au détriment de la qualité du travail.

L'enseignement professionnel :
Nous rappelons que notre organisation fidèle à son esprit de responsabilité a joué le jeu de la discussion pour la rénovation de la vie professionnelle. Nous avons donc pleinement assumé la signature nationale du protocole de discussion dans un esprit d'ouverture et dans la volonté de faire des propositions. Dans le cadre du groupe académique de suivi du protocole de discussion auquel nous avons activement participé, nous avons pris l'initiative de demander que le vote des Conseils d'Administration des lycées soit pris en compte pour l'ouverture ou non de sections de Bac Pro 3 ans. C'est ainsi que 45 projets de Bac Pro 3 ans n'ont pas ne se sont pas réalisés du fait de l'hostilité des CA concernés. Nous avons également avancé nos propositions pour la rénovation de la voie professionnelle.
Cependant, nous avons annoncé que le SE-UNSA, réuni en Conseil National, a décidé de ne pas signer le protocole d'accord proposé par le Ministère à l'issue de la discussion : en effet, si nous nous réjouissons de trouver dans le relevé de conclusions, un bon nombre de nos propositions sur la rénovation de la voie professionnelle, nous ne trouvons aucun engagement budgétaire ce qui est particulièrement marquant pour ce qui concerne les personnels : rien sur les conditions de travail des PLP, des améliorations nécessaires pour eux. Ce qui est la porte ouverte à une dégradation de leurs conditions de travail, la rénovation risquant là aussi de se faire à coup d'heures supplémentaires.

Les TZR :
Nous intervenons une fois encore pour demander une amélioration du sort qui est fait à nos collègues TZR :
La plupart d'entre eux aspire à une stabilisation sur un poste fixe ; nous avons regretté par exemple que les TZR nommés à partir de la rentrée 2004 ne puissent pas cumuler les 75 points de stabilisation (seulement sur vœu établissement) et les points d'ancienneté de remplacement (seulement sur vœux commune ou département). Nous souhaitons également voir apparaître (comme c'est le cas dans d'autres académies) des bonifications sur les vœux APV.
Nous avons également signalé des exemples de cas vécus difficilement par des collègues : services sur plusieurs établissements très difficiles surtout dans des zones rurales de Seine et Marne où les distances sont très importantes...
Le Rectorat nous demande si nous sommes d'accord avec le fait de placer en priorité sur des affectations à l'année les néo-titulaires : si nous demandons en effet que les néo-titulaires aient de bonnes conditions de début dans le métier (décharges conséquentes de service, suivi de formation...) nous nous inquiétons des conséquences très négatives que cela aura sur les TZR déjà en place qui risquent de ne pas pouvoir eux avoir de postes à l'année : ils seront pénalisés deux fois, d'abord ils ont dû débuter leur carrière dans des conditions difficiles et maintenant ils devront renoncer à un poste à l'année au bénéfice des néo-titulaires. L'Administration nous place devant un dilemme inacceptable.

La Section Académique de Créteil, avec ses Commissaires Paritaires, intervient quotidiennement dans la défense individuelle ou collective des collègues: mutations, affectations des TZR, promotions, contestations de note...
Nous assurons le contact et le suivi avec les collègues concernés, ceci d'autant plus efficacement que nous siégeons dans les Commissions Paritaires (cas des professeurs certifiés et des CPE) mais, reconnaissons-le, plus difficilement dans le cas des CAPA où nous n'avons pas d'élu (PLP, professeurs d'EPS).
D'où l'importance des prochaines élections professionnelles de décembre 2008 où c'est vous qui déciderez par votre vote de la présence du SE-UNSA dans les Commissions Administratives Paritaires qui ont pour objet de gérer votre carrière professionnelle.

En conclusion, je voudrais dire à chacun d'entre vous que le syndicalisme n'existe que par ses adhérents et ses militants: Aussi nous encourageons chacun et chacune d'entre vous de nous rejoindre par l'adhésion bien sûr mais aussi par votre engagement à nos côtés, que ce soit en rejoignant l'équipe académique mais aussi et surtout dans votre établissement pour assurer la présence du SE-UNSA. Alors bonne rentrée à vous toutes et tous.

José Sanchez
Secrétaire Académique

LE BUREAU DE LA SECTION ACADEMIQUE DE CRETEIL DU SE-UNSA

Secrétaire académique
José SANCHEZ

Commissions Administratives Paritaires

Certifiés
Céline FUENTES
Céline BODARD

CPE
Benoît STORTZ
Aurélie JOURNEE

Jeunes Enseignants
Dominique DI PONIO

Personnels d'éducation
Benoît STORTZ
Aurélie JOURNEE

Lycées-collèges
Guillaume ORIOL
Céline FUENTES

Enseignement Professionnel
Hamid SAHNOUNE
Catherine LECLERCQ

Seine et Marne
Claire MAILLARD

Seine Saint Denis
Gilles LAURENT

Val de Marne
Jean-François Teyssier

Bulletin Bimestriel du SE-UNSA de Seine Saint Denis,
N° CPPAP: 1207 S 07619
Dir. Publication: G. CHACON
Composition Maquette : SE-UNSA Imp Spéciale Tirage:10000 ex Prix: 0,76€

Les informations utilisées pour l'envoi de ce bulletin peuvent donner lieu à l'exercice du droit d'accès, de rectification, de suppression dans les conditions prévues par la loi n° 078-17 du 06-0101978 relatives à l'informatique, aux fichiers et aux libertés. La direction se réserve le droit de refuser toute insertion, sans avoir à justifier sa décision.

Sommaire

P 2 : Editorial
P 3 : Pourquoi le Se-Unsa?
P 3 : La voie professionnelle
P 4 : Non aux heures supp!
P 5: IUFM, chronique d'une mort annoncée...
P6 &7: Bulletin d'adhésion et autorisation de prélèvement

Pourquoi le SE-UNSA ? Pour s'opposer et proposer

Enseignants de l'UNSA

Mettre du nouveau dans le syndicalisme

Au **SE-UNSA**, nous vous proposons un syndicalisme d'action et de négociation. Nous ne concevons pas le monde enseignant comme une entité isolée. Les grands enjeux de la société dépassent largement le cadre de l'école. C'est pourquoi nous sommes fédérés à **l'UNSA-Education** et membres de l'**UNSA** qui réunit des syndicats de salariés du public comme du privé.

Réformer l'école

Face à l'évolution de notre société, la transformation de l'école est impérative. Le service public d'Education, après avoir réussi à accueillir tous les jeunes, doit désormais être capable de s'occuper de chacun d'entre eux.
Pour relever ce défi, le **SE-UNSA** veut, avec vous, la transformation du système éducatif. Il revendique que les
enseignants aient enfin les moyens d'adapter leurs pratiques professionnelles pour la réussite de chaque élève.

La continuité éducative est un enjeu majeur

Nos élèves parcourent tout le système scolaire : comment bâtir la continuité éducative dont ils ont besoin, si les enseignants restent isolés les uns des autres ? Au **SE-UNSA**, nous avons fait le choix d'un syndicat qui rassemble les enseignants de la maternelle au lycée. Nous faisons un même métier, nous avons un même niveau de recrutement, nous participons à des formations comparables.

Rénovation de la voie professionnelle : NON au protocole !

Enseignants de l'UNSA

Le Conseil National du SE-UNSA a décidé que le syndicat ne signerait pas le protocole d'accord sur la rénovation de la voie professionnelle.

Malgré les avancées obtenues dans la négociation, le SE-UNSA estime insuffisantes les réponses apportées par le ministère de l'Education nationale pour garantir leur mise en œuvre effective sur le terrain.

Dans un contexte de restrictions budgétaires et d'annonce de suppressions d'emplois encore plus massives, la crainte est forte que les nouvelles dispositions pédagogiques ne se traduisent par un alourdissement de la charge de travail des professeurs de lycée professionnel, sans compensation suffisante dans leur service. Quant aux moyens indispensables pour la mise en place des dispositifs pédagogiques pour les élèves les plus en difficulté, ils ne sont pas davantage assurés.

Le climat créé par les agressions gouvernementales contre l'Ecole et ses enseignants rend, à l'évidence, difficile un dialogue serein et confiant.

Le SE-UNSA, qui reste attaché à une indispensable rénovation de la voie professionnelle publique, continuera néanmoins à agir pour sa dynamisation, dans l'intérêt des élèves comme des personnels.

Enseignant de l'UNSA
Je dis moi que...
FALLAIT-IL S'ENGAGER DANS LA DISCUSSION ?
OUI, BIEN SÛR !
La voie professionnelle a besoin de rénovation pour diminuer les sorties sans diplôme, augmenter le niveau de qualification, améliorer les conditions d'exercice du métier, s'adapter aux évolutions constatées de la formation professionnelle et améliorer son image. Les PLP sont bien placés pour le savoir
Le SE-UNSA est un syndicat responsable et réformiste, il s'engage dans la discussion. Pour le SE-UNSA, défendre pied à pied ses propositions face au ministre, c'est refuser de laisser un chèque en blanc pour une politique improvisée et dangereuse en l'état.
du nouveau pour le syndicalisme

s'opposer & proposer
RÉNOVATION DE LA VOIE PROFESSIONNELLE
Malgré les avancées obtenues,
LE SE-UNSA NE SIGNE PAS LE PROTOCOLE D'ACCORD !
avec un ministre qui ne garantit pas les moyens d'une rénovation
prenant vraiment en compte tous les élèves
améliorant les conditions de travail de tous les enseignants
LE SE-UNSA CONTINUE LE COMBAT DE LA RÉNOVATION DE LA VOIE PROFESSIONNELLE
SE-UNSA
209 boulevard St Germain
75007 Paris
01.44.39.23.00 - http://www.se-unsa.org

Heures supplémentaires

AGIR avec le SE-UNSA

Dès octobre 2007, le SE-UNSA a informé les collègues de la perversité du discours présidentiel.

En mars, au moment de la carte scolaire, Le SE-UNSA a lancé une pétition pour faire jouer la solidarité dans les établissements. Nous avons appelé à refuser les heures supplémentaires quand celles-ci étaient instaurées alors qu'un collègue était frappé d'une mesure de carte scolaire ou contraint à partager son service dans un autre établissement.

Le SE-UNSA a décidé de continuer à mobiliser les collègues contre les effets pervers du développement anarchique des heures sup et de poursuivre l'action à la rentrée.

- Substitution d'emplois,
- Rémunération,
- Limite de la défiscalisation,
- Effet de l'accumulation d'HS

Le SE-UNSA affirme que le dispositif heures sup est un leurre !

Accumuler les HS et finir HS ?

- Alourdissement considérable de la charge de travail,
- Fatigue et tension accrue entre les personnels !

Heures « supp » à la pelle ?

Le ***«travailler plus pour gagner plus»*** du président de la République signifie, dans la Fonction publique :

⇒ **Troquer une meilleure rémunération pour quelques uns,**

⇒ **contre des suppressions massives d'emplois.**

ACTION MODE D'EMPLOI

1ère étape : Dès Juin

J'ai prévenu mon chef d'établissement que pour l'année scolaire 2007-2008 je refuserai de me voir imposer des heures « sup » et j'ai demandé que soient respectés :

- les contraintes statutaires,
- et mon choix personnel.

Quand le volume d'HS dans ma discipline le permet, un support budgétaire ou un complément de service doit être créé.

2ème étape : A la rentrée

Le SE-UNSA mettra à la disposition de tous les collègues des lettres type pour demander au chef d'établissement que la ventilation de service respecte la demande exprimée, conformément à la réglementation en vigueur

Avalanche d'heures supplémentaires = dégradation de mes conditions de travail

IUFM : chronique d'une mort bien pensée…

Enseignants de l'UNSA

Le Président de la République s'est senti obligé de nous l'annoncer lui-même : **Les IUFM vont disparaître!**

Quel nouveau cadre pour la formation des enseignants?

⇒ Au ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche : la formation.

⇒ Au ministère de l'Education Nationale : le recrutement.

Notre Président de feu le pouvoir d'achat, n'a trouvé comme solution au problème de la nécessaire revalorisation des enseignants que le recrutement à un plus haut niveau de diplôme.

Tous les enseignants, de la maternelle au lycée (même agrégés), devront donc avoir le niveau master 2 pour passer le concours, n'importe quel master y donnant accès. C'est donc l'Université qui va former les enseignants de demain et le ministère recruteur fixera les contenus de concours.

Au SE-UNSA, nous craignons la mise la mise en place d'un tel schéma. En effet, depuis sa création, à la veille de la création des IUFM, le SE-UNSA s'est battu pour que la formation des enseignants soit une réelle formation professionnelle. Il est indéniable que la maîtrise d'une discipline, même si elle est nécessaire, n'est pas une condition suffisante pour devenir enseignant. Or, si la formation initiale est livrée aux Universités, le penchant universitaire naturel risque bien de primer, place au disciplinaire ! Et une fois le concours en poche, les nouveaux stagiaires seraient directement affectés dans des classes.

Quid de la pédagogie? Pour la classe, deux ou trois recettes délivrées en salle des maîtres par les anciens et le tour est joué ! Rien de tel qu'un retour au compagnonnage !

Pourquoi tant d'acharnement ? Sarkozy veut répondre au problème de pouvoir d'achat des enseignants en recrutant à un plus haut niveau de diplôme… Mais la face cachée de l'iceberg, c'est surtout l'économie des 30 000 salaires qui ne seront plus versés aux professeurs stagiaires et l'économie de 10 à 12 000 postes équivalent temps plein, premier et second degrés. Quelle aubaine en cette période de récession des dépenses publiques !

Le Ministère de l'Education Nationale nous a annoncé que nous avions un an pour la mise en place. Les décisions sont donc déjà dans les tiroirs… mais quelques questions, et non des moindres, restent en suspens:

⇒ Quid des stages en responsabilité ? Il existe un réel problème de responsabilité et de qualification, car les étudiants ne seront pas des fonctionnaires stagiaires. Les stages ne pourront donc se limiter qu'à des stages d'observation.

⇒ Il y aura fatalement un problème de vivier. En effet, l'accès au Master 2 est fortement contingenté par les universités et un étudiant admis en Master 1 n'accède pas forcément en Master 2.

⇒ La mixité des origines sociales des enseignants est compromise. Un étudiant sur deux est obligé de travailler pour payer ses études. Financer 5 à 6 années d'études va devenir le parcours du combattant.

⇒ Les antennes locales des IUFM risquent de disparaître, et de compromettre ainsi la formation continue de proximité.

⇒ Quid des EMF et des formateurs? Dans le cadre d'une formation essentiellement disciplinaire, les EMF n'auront plus leur place au sein des universités. Ils seront certainement mis en première ligne pour le compagnonnage des nouveaux stagiaires.

Triste tableau, pensez-vous!

Oui, mais au SE-UNSA, nous ne baissons pas les bras. Pour la profession et l'avenir de la formation des enseignants, nous nous battrons pour conserver l'esprit professionnalisant de la formation construite dans les IUFM.

BULLETIN D'ADHESION - DEMANDE DE PRELEVEMENTS

PRÉLÈVEMENT AUTOMATIQUE

Vous pouvez, si vous le souhaitez, régler votre cotisation syndicale en 10 fois, par prélèvement mensuel sur votre compte postal ou bancaire du 1 octobre 2008 au 1er juillet 2009, sans frais supplémentaires. Cette opération sera assurée par la CASDEN Banque Populaire qui traitera le recouvrement des sommes pour le compte du Syndicat des Enseignants-UNSA.

Versez votre cotisation en 1 fois ou en 10 fois, à vous de choisir mais d'abord choisissez de vous syndiquer !

INSTRUCTIONS POUR LE PAIEMENT FRACTIONNÉ DE LA COTISATION

1. Remplir soigneusement l'autorisation de prélèvements automatiques ci-dessous.
2. Joindre obligatoirement :
   - ❑ un relevé d'identité bancaire (RIB)
   - ❑ un relevé d'identité postal (RIP) ou de Caisse d'épargne (RICE uniquement compte à vue).

Ces documents vous seront remis gratuitement par votre établissement domiciliataire sur simple demande.
Attention ! **Ne pas adresser de chèque annulé.**

3. Envoyer le tout à votre section départementale SE-UNSA 93

PRÉLÈVEMENTS AUTOMATIQUES
Compléter :

- Nom , Prénom , Adresse du débiteur (Titulaire du compte). A
- Nom et Adresse de l'établissement qui gère le compte à débiter. B
- N° du compte à débiter. C
- Dater et signe l'autorisation de prélèvement. D

Les informations recueillies dans le présent questionnaire ne seront utilisées et ne feront l'objet de communication extérieure que pour les seules nécessités de la gestion ou pour satisfaire aux obligations légales et réglementaires. Elles pourront donner lieu à exercice du droit d'accès dans les conditions prévues par la loi n°78-17 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, du 6 janvier 1978.

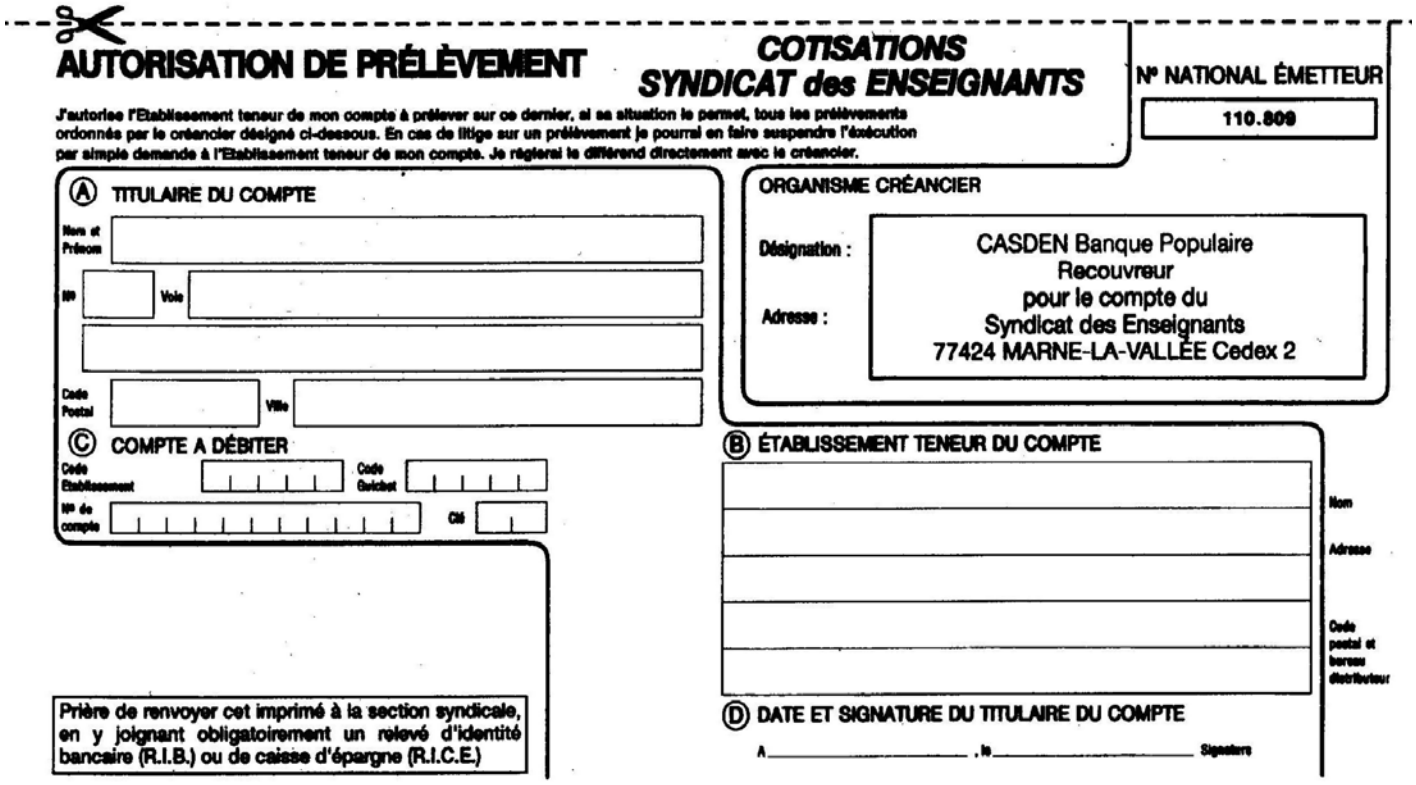
AUTORISATION DE PRÉLÈVEMENT
COTISATIONS
SYNDICAT des ENSEIGNANTS
N° NATIONAL ÉMETTEUR
110.809
J'autorise l'Etablissement teneur de mon compte à prélever sur ce dernier, si sa situation le permet, tous les prélèvements ordonnés par le créancier désigné ci-dessous. En cas de litige sur un prélèvement je pourrai en faire suspendre l'exécution par simple demande à l'Etablissement teneur de mon compte. Je réglerai le différend directement avec le créancier.
A TITULAIRE DU COMPTE
Nom et Prénom
Adresse
Code Postal
Ville
ORGANISME CRÉANCIER
Désignation :
Adresse :
CASDEN Banque Populaire
Recouvreur
pour le compte du
Syndicat des Enseignants
77424 MARNE-LA-VALLÉE Cedex 2
C COMPTE A DÉBITER
Code Etablissement
Code Guichet
N° de compte
Clé
B ÉTABLISSEMENT TENEUR DU COMPTE
Nom
Adresse
Code postal et bureau distributeur
Prière de renvoyer cet imprimé à la section syndicale, en y joignant obligatoirement un relevé d'identité bancaire (R.I.B.) ou de caisse d'épargne (R.I.C.E.)
D DATE ET SIGNATURE DU TITULAIRE DU COMPTE
A _____ , le _____ Signature

BULLETIN D'ADHESION 2008-2009

D'AUTRES BULLETINS SONT DISPONIBLES SUR NOTRE SITE INTERNET: HTTP://SECTIONS.SE-UNSA.ORG/CRETEIL

SITUATION PERSONNELLE

Nom : ..... Prénom : .....
Nom de jeune fille : ..... Né(e) le : .....
Adresse : .....
Code postal : ..... Commune : .....
Téléphone : ..... Portable : .....
Adresse mél personnelle : .....

Nouvel(le) adhérent(e) : ☐ **non** ☐ **oui** ☐ **Actif** ☐ **Retraité(e)**

SITUATION ADMINISTRATIVE

Établissement (nom et adresse) : .....
.....

SITUATION : ☐ Titulaire ☐ Stagiaire ☐ Temps complet ☐ Temps partiel : .....%
☐ Autres cas (CLM, CLD, CFA, …) .....

CATÉGORIE : ☐ ***IUFM*** ❍ 1ère année ❍ 2ème année Catégorie (PE, PLC, PLP,CPE, EPS) : .....

☐ ***Premier degré*** ❍ Professeur des écoles ❍ Instituteur ❍ Suppléant ❍ Liste compl.

Spécialité (directeur, ZIL, ASH, IMF, SEGPA., etc.) .....

☐ ***Second degré*** ❍ Certifié(e) ❍ PLP ❍ Agrégé ❍ Bi-admissible ❍ AE - CE
❍ PEGC ❍ CE - EPS ❍ Professeur EPS ❍ CPE ❍ MI/SE
❍ COPSY ❍ D CIO ❍ Vacataire ❍ Contractuel ❍ Autre

TITULAIRES	ÉCHELONS										
	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11
Classe normale – Instituteur			116	119	122	124	127	134	140	149	164
Classe normale – Prof. Ecoles, Certifié, Cosp-sy, CPE, PLP, prof EPS			126	132	140	149	157	169	180	195	209
Classe normale – PEGC, CE-EPS, AE-CE.					125	132	138	146	153	162	172
Classe normale – Bi-Admissible			134	141	149	159	168	180	195	209	219
Classe normale – Agrégé			152	165	176	189	202	218	233	249	261
Hors classe – Prof. Ecoles, Certifié, CPE, PLP, prof EPS, D CIO	157	178	191	204	221	236	249				
Hors classe – Agrégé hors classe	209	221	233	249	261	291					
Hors classe – PEGC, CE-EPS hors classe	145	153	162	171	195	209					

	PEGC, CE-EPS	195	211	221	236	249	**CL.ex**

AUXILIAIRES, CONTRACTUELS ET	
CONTRACTUEL	121
MI-SE - ASSISTANT D'ÉDUCATION	69
VACATAIRE	38

SITUATIONS PARTICULIERES	
Disponibilité, Congé parental	38
Temps partiel: Cotisation au prorata du temps partiel	
CPA: Cotisation au prorata du salaire	

IUFM

1ère année étudiant	38
2ème année stagiaire	77
Listes complémentaires	77

RETRAITÉS

Pension inférieure à 1400 €	92
Pension comprise entre 1400 € et 1850 €	112
Pension supérieure à 1850 €	120

COTISATION

Échelon : .....
Montant de la cotisation : .....

❍ Classe normale
❍ Hors classe
❍ Classe exceptionnelle

Mode de paiement
❍ Chèque
❍ Virement
❍ Espèces
❍ Paiement fractionné :
☐ première demande (joindre la section)
☐ renouvellement

J'adhère au Syndicat des Enseignants-UNSA , date et signature :

RÉDUCTION D'IMPÔT

Vous bénéficiez d'une réduction d'impôt égale à 66 % du montant de votre cotisation.

Les informations recueillies sont destinées au fichier syndical. Elles peuvent donner lieu à l'exercice du droit d'accès, conformément à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'Informatique, aux fichiers et aux libertés.

A retourner à Se-Unsa Créteil, 69 rue du Faubourg St. Martin. 75010. PARIS

Ce qu'il y a de merveilleux avec les enfants, c'est qu'ils sont toujours studieux, calmes et sages comme des images.

Studieux par moment, agités à d'autres, étourdis parfois, la MAE connaît bien les enfants et les risques auxquels ils peuvent être exposés. En tant que spécialiste, la MAE inclut dans toutes ses protections des garanties solides et adaptées, même si l'enfant se blesse seul ou si aucun responsable n'est identifié. C'est le cas dans 8 accidents sur 10.

L'équation est alors simple : pas de responsable, pas d'assurance ; les parents peuvent alors mettre en cause l'encadrement de l'élève. Pour éviter les conflits et apporter aux enseignants la sérénité dans leur pratique pédagogique, la MAE saura toujours trouver les meilleures solutions.

Au-delà de la prise en charge de l'accident quand il arrive, la MAE se fixe aussi pour objectif de tout mettre en œuvre pour l'éviter. Ainsi, la MAE développe un large choix d'outils pédagogiques permettant d'enrichir les échanges avec les élèves sur des thèmes importants : vie quotidienne, citoyenneté, circulation, santé... Ils peuvent être directement réservés sur **www.infos-enseignants.org**

assurances scolaire et extra-scolaire
Parce qu'un enfant ne reste jamais immobile très longtemps.

Qui aime bien, protège bien.

MAE de la Région Parisienne - 9 rue d'Argenson - 75008 PARIS - 0820 062 062 (0,12 TTC/min)